

Campagne de lutte micro-biologique contre la chenille processionnaire du Chêne

sur la commune de Kanfen : joindre nos efforts !



Les chenilles processionnaires du Chêne sont très allergisantes (urticaire, problèmes respiratoires, œdèmes...) par les soies et poils qu'elles projettent. Elles présentent également un risque majeur pour les animaux domestiques et affaiblit les Chênes par défoliation partielle ou totale.

Pour votre sécurité, votre santé et celles de vos animaux, la mairie de Kanfen a mis en place une lutte biologique précoce contre les chenilles processionnaires du Chêne : intervention prévue en Avril ou Mai 2023 selon la météo du printemps.

Confiée à PEV, entreprise spécialisée en pathologies végétales, cette lutte biologique par pulvérisation intervient avant le stade urticant lorsque que les chenilles sont jeunes c'est-à-dire après le débourrement des Chênes. Ce traitement bio à base de Bacillus Thuringiensis est parfaitement efficace, sans aucun danger pour l'homme et les animaux même pour ceux qui ingèrent les chenilles infectées par le bacille.

La mairie invite les particuliers qui ont des Chênes sur leur propriété à se joindre aux efforts déployés par la commune car ces chenilles ont été classées nuisibles pour la santé humaine par décret N° 2022-686 le 25 avril 2022.

Les personnes qui souhaitent s'inscrire au programme de lutte pourront bénéficier d'un tarif préférentiel dans la mesure où l'intervention se fait le même jour que la mairie de Kanfen. La date d'intervention précise sera en fonction de développement des chenilles et de la météo : elle vous sera communiquée quelques jours auparavant.

Merci de vous rapprocher de la mairie au 03 82 50 61 10 afin de vous inscrire sur la liste des particuliers dont les Chênes sont à traiter le même jour que la commune ou auprès la société PEV au 03 86 65 45 87. Votre paiement sera à effectuer directement auprès de PEV après l'intervention, à réception de facture.